Montpellier, le 11 mars 2020

se-unsa.org

À Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'EN

Objet : Demandes concernant les mesures à mettre en œuvre Covid-19

Monsieur le directeur académique,

L'épidémie de coronavirus est désormais installée sur le département de l'Hérault et de premières mesures de fermeture d'établissements ont été prises par M. le Préfet. Il ne fait aucun doute que les fermetures d'établissements vont se multiplier dans les jours à venir. Plusieurs questions se posent donc et en priorité, la question des personnels.

Les personnels résidant sur les communes dont l'établissement est fermé doivent être immédiatement informés des procédures afin de se déclarer auprès de l'administration et ne pas être pénalisés (perte de salaire ou d'indemnités) pour leur absence. Les secrétaires de circonscription qui sont en première ligne, doivent recevoir dans les meilleurs délais des consignes claires et les documents types nécessaires.

Concernant les personnels exerçant dans les zones affectées, il convient de protéger les plus fragiles et ceux à risque. Là encore, le SE-Unsa vous demande de communiquer aux circonscriptions et plus largement à l'ensemble des écoles, la marche à suivre pour ces personnels. En l'absence de consigne, le SE-Unsa 34 a conseillé aux personnes l'ayant contacté d'aller consulter leur médecin qui leur délivrera, si leur état de santé le justifie, un certificat de contre-indication à toute participation à des réunions mettant en présence de nombreuses personnes et de faire une demande d'autorisation d'absence.

Pour le SE-Unsa 34, même en l'absence de consignes ministérielles, c'est le bon sens qui doit prévaloir. Est-il judicieux de maintenir des animations pédagogiques en présence de plusieurs dizaines de participants venant de divers endroits du territoire ? Pour le SE-Unsa la réponse est bien évidemment non. Le SE-Unsa 34 vous demande, Monsieur le directeur académique, d'annuler ou de sursoir à toutes réunions de personnels dans les semaines à venir.

Enfin la « continuité pédagogique » est importante mais ne revêt pas de caractère d'urgence. Il est par contre urgent d'envoyer aux directrices et directeurs d'écoles touchés par une fermeture une note explicative des outils à leur disposition et de la conduite à tenir.

De même, les directrices et directeurs apprécieraient qu'un courrier ou courriel type à transmettre aux familles qui leur explique le fonctionnement pour les deux semaines à venir (pour les écoles concernées) et les modalités de connexion pour leurs enfants, leur soit transmis.

Certain de votre écoute concernant la santé des personnels, je vous prie de croire, Monsieur le directeur académique, en la totale coopération du SE-Unsa en cette période délicate.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34